



Bureau communautaire

Procès-verbal des délibérations du jeudi 7 septembre 2017 à 18h

Ancien site INRS à Neuves-Maisons

Étaient présent(e)s : Jean-Marie **BUTIN** _ Jean-Luc **FONTAINE** _ Dominique **GOEPFER** _ Daniel **LAGRANGE** _ Jean **LOPES** _ Patrick **POTTS** _ Marie-Laure **SIEGEL** _ Hervé **TILLARD** _ Florence **WAZYLEZUCK** _ Thierry **WEYER**

Étaient excusé(e)s : Stéphane **BOEGLIN** _ Marie-Louise **KADOK** _ Filipe **PINHO** (procuration à Hervé **TILLARD**) _ Pascal **SCHNEIDER** _ Etienne **THIL**

Étaient absent(e)s :

<u>Date de la convocation</u> :	1er septembre 2017
<u>Date d'affichage</u> :	15 septembre 2017
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> :	15
<u>Nombre de présents</u> :	10
<u>Nombre de votants</u> :	11
<u>Secrétaire de séance</u> :	Florence MAILFERT

Le président ouvre la séance à 18h, fait appel des membres et constate le quorum. Il aborde ensuite les différents points à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 29 juin et 5 juillet 2017

2. Désignation d'un secrétaire de séance

3. Délibérations

N°	Domaine	Objet
2017_ 139	Politique de la ville, habitat, logement	Plateforme de rénovation énergétique
2017_ 140	Commande publique	Convention pour la télérelève d'un compteur de vente d'eau
2017_ 141	Eau - assainissement	Facture d'eau - dégrèvement
2017_ 142	Domaine et patrimoine	Centre d'activités Ariane – avenant à bail commercial
2017_ 143	Domaine et patrimoine	Bâtiment artisanal – bail commercial
2017_ 144	Domaine et patrimoine	Bâtiment artisanal – bail commercial
2017_ 145	Commande publique	Maintenance et vérification des bâtiments communautaires – lancement d'une consultation
2017_ 146	Urbanisme	Convention d'occupation de parcelles sur Brabois Forestière
2017_ 147	Finances	Projet d'aménagement du site du Rondeau – demande de subvention FEADER
2017_ 148	Finances	Acceptation d'indemnité de sinistre

1. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 29 juin et 5 juillet 2017

Les élus valident à l'unanimité le compte-rendu.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Florence MAILFERT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

3. Délibérations

DÉLIBÉRATION N° 2017_139

Rapporteur :

Jean-Luc FONTAINE - Vice-président chargé du commerce, de l'artisanat et des économies d'énergie

Objet :

Plateforme de rénovation énergétique

Fin 2015, la CCMM a délibéré pour participer à un appel à manifestation d'intérêt porté par la Région Grand Est et l'ADEME visant à développer les plateformes territoriales de rénovation énergétique.

Pour rappel, le pays Terres de Lorraine a été retenu sur la base de 2 axes d'intervention :

- Axe « particuliers » : le soutien aux particuliers avec un parcours sécurisé de l'information à la réalisation des travaux de rénovation type BBC
- Axe « entreprises » : la structuration de la filière économique pour constituer une offre de services de qualité et proposer une offre globale de la rénovation énergétique

Pour mener à bien ces projets, la mutualisation la plus aboutie possible a été imaginée sur Terres de Lorraine, avec notamment un mi-temps porté par l'ADSN sur l'axe entreprises et un mi-temps porté par Terres de Lorraine Urbanisme sur l'axe particuliers.

Il convient de conventionner entre le pays Terres de Lorraine et la CCMM pour préciser les modalités administratives et financières de l'opération.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **autorise** le président à signer une convention avec le Pays Terres de Lorraine sur toute la durée de mise en œuvre de la plateforme de rénovation énergétique afin de faciliter les démarches administratives et financières conséquentes au portage multi-partenarial.

DÉLIBÉRATION N° 2017_140

Rapporteur :
Hervé TILLARD - 1er vice-président

Objet :
Convention pour la télérélevé d'un compteur de vente d'eau

Afin de mieux maîtriser les volumes d'eau achetés au syndicat des eaux de Pulligny pour l'alimentation de la commune de Thélod, il est proposé de conclure avec la SAUR, délégataire du syndicat, une convention pour la mise en place d'une télérélevé du compteur de vente en gros.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** la convention avec la SAUR pour la télérélevé du compteur.
- **autorise** le président à la signer.

DÉLIBÉRATION N° 2017_141

Rapporteur :
Hervé TILLARD - 1er vice-président

Objet :
Facture d'eau - dégrèvement

Considérant que des problèmes d'ordre technique ont valu des consommations d'eau inappropriées à des usagers du territoire, il est proposé au bureau de se prononcer favorablement sur trois demandes de dégrèvement.

Adresse	Type de fuite	Dégrèvement
Chemin fontaine du Chêne MEREVILLE	Regard compteur détruit	120 m ³ sur la part assainissement
ASL les coteaux Bainville sur Madon	Panne de vanne sur réservoir	2899 m ³ sur la part assainissement soit 7463.42€ TTC
SCI MHT M. Thierry Marchal	Fuite sur une chasse d'eau	959 m ³ sur les redevances collecte, traitement des eaux usées et modernisation du réseau Soit un avoir de 2063.43€

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** les dégrèvements ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N° 2017_142

Rapporteur :

Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique

Objet :

Centre d'activités Ariane – avenant à bail commercial

La société A.C.E. B.T.P. a conclu un bail commercial pour l'occupation du niveau 2 au sein du Centre d'Activités Ariane en date du 4 avril 2013.

Suite à la transmission de l'intégralité de sa branche d'activité de « coordination, sécurité, protection de la santé, ordonnancement, prescription, coordination tout corps d'état, économie de la construction » au profit de la société A.C.E. B.T.P. INGENEERY, celle-ci reprend l'ensemble des droits et obligations relatifs au bail commercial ci-dessus désigné à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le bureau communautaire est invité à approuver l'avenant n° 1 au bail commercial.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** l'avenant au bail commercial conclu avec la société A.C.E. B.T.P. applicable à compter du 1^{er} janvier 2017 actant le changement de titulaire au profit de la société A.C.E. B.T.P. INGENEERY.

- **autorise** le président à le signer.

DÉLIBÉRATION N° 2017_143

Rapporteur :

Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique

Objet :

Bâtiment artisanal – bail commercial

La société FLORALED – Vente et distribution système d'éclairage aux leds potagers d'intérieur/aquarium/mur végétal - a conclu en date du 6 février 2015 un bail de courte durée d'une période de 2 ans pour l'occupation d'une cellule du bâtiment artisanal situé rue des Fourrières à Neuves-Maisons.

En août 2016, la société a fait l'objet d'un changement de dénomination sociale au profit de Grow & Enhancer. Celle-ci souhaite poursuivre en outre la location de son local à l'issue de l'échéance du bail initial.

Il est donc proposé qu'un bail commercial soit conclu avec la société Grow & Enhancer à compter du 15 février 2017 pour l'occupation de la cellule artisanale dans les mêmes conditions financières.

Le bureau communautaire est invité à approuver le bail commercial.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** le bail commercial conclu avec la société GROW & ENHANCER à compter du 15 février 2017 pour l'occupation de ses locaux dans les conditions suivantes :

Site : Bâtiment artisanal – Espace artisanal du Champ le Cerf – 60 rue des Fourrières –
54 230 NEUVES-MAISONS

Dénomination locaux : Cellule 1

Surface totale : 99 m²

Loyer : 479.50 € HT mensuels

Avance sur charges : 57.75 € mensuels

- **autorise** le président à le signer.

DÉLIBÉRATION N° 2017_144

Rapporteur :

Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique

Objet :

Bâtiment artisanal – bail commercial

La société GWD CONSTRUCTION – Maçonnerie – société nouvellement créée par M. Philippe ALBERT bénéficiant du suivi et de l'accompagnement de l'ADSN, a sollicité la location d'une cellule sur le bâtiment artisanal de l'espace artisanal du Champ le Cerf.

La société ELEC B ayant rendu sa cellule fin mai pour recentrer son activité sur son domicile de Messein, celle-ci peut être proposée.

Le bureau communautaire est invité à approuver le bail commercial correspondant.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** le bail commercial conclu avec la société GWD CONSTRUCTION à compter du 17 août 2017 pour l'occupation de ses locaux dans les conditions suivantes :

- Site : Bâtiment artisanal – Espace artisanal du Champ le Cerf – 84 rue des Fourrières – 54 230 NEUVES-MAISONS
- Dénomination locaux : Cellule 4
- Surface totale : 106 m²
- Loyer : 515.35 € HT mensuels à compter du 1^{er} septembre 2017
- Avance sur charges : 61.83 € mensuels à compter du 1^{er} septembre 2017
- Dépôt de garantie : 1 030.70 €

- **autorise** le président à le signer.

DÉLIBÉRATION N° 2017_145

Rapporteur :

Jean-Marie BUTIN - Vice-président chargé des bâtiments et de la voirie

Objet :

Maintenance et vérification des bâtiments communautaires – lancement d'une consultation

Les marchés relatifs à la maintenance et à la vérification des bâtiments de la CCMM sont arrivés ou arrivent prochainement à échéance. Dans ce cadre, il convient de renouveler ces prestations par une consultation. Cette dernière comprendra les lots suivants :

- Lot n°1 : entretien des alarmes et télésurveillance
- Lot n°2 : contrôle et maintenance des extincteurs, alarmes, désenfumage
- Lot n°3 : vérification des installations électriques
- Lot n°4 : vérification et entretien des portails automatiques et portes sectionnelles
- Lot n°5 : vérification et maintenance des agrès sportifs

La durée du marché est fixée à 2 ans (1 an reconductible 1 fois) et le montant estimatif annuel est de 43 000 € HT soit 86 000 euros HT sur la durée du marché.

Dans ce cadre, il est proposé au bureau d'autoriser le président à signer le marché de services correspondant.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **autorise** le président à lancer la consultation et à signer le marché relatif à la maintenance et à la vérification des bâtiments communautaires pour un montant estimatif de 86 000 euros HT

DÉLIBÉRATION N° 2017_146

Rapporteur :

Thierry WEYER - Conseiller délégué chargé de l'agriculture

Objet :

Convention d'occupation de parcelles sur Brabois Forestière

La communauté de communes, désireuse de ne pas laisser en friche les terrains non utilisés sur le secteur Brabois Forestière à Chavigny, a établi avec des agriculteurs du territoire, une convention d'occupation précaire de certaines parcelles que ces derniers se chargent de faire pâturer et/ou de faucher selon leur activité.

La convention d'occupation consentie à Mr Jean-Pierre GUERARD pour une durée de 3 ans, concerne un terrain d'une superficie de 3 hectares dont la redevance d'occupation est fixée à 198€ par an.

Le bureau communautaire est invité à approuver les termes de la convention d'occupation précaire consentie à Mr Jean-Pierre GUERARD et autoriser le président à signer la convention correspondante.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** les termes de la convention d'occupation précaire consentie à Mr Jean-Pierre GUERARD

- **autorise** le président à signer la convention correspondante.

DÉLIBÉRATION N° 2017_147

Rapporteur :

Thierry WEYER - Conseiller délégué chargé de l'agriculture

Objet :

Projet d'aménagement du site du Rondeau – demande de subvention FEADER

Situé à Pont-Saint-Vincent, en rive droite de la Moselle (côté Chaligny) et à proximité immédiate de Cap Fileo, le Rondeau est un site dont l'aménagement est prévu depuis plusieurs années autour de plusieurs objectifs :

- Reconquérir des terres en friche
- Soutenir l'installation d'une nouvelle agriculture périurbaine, développant le lien habitants-agriculteurs
- Développer une activité de maraîchage locale
- Favoriser la création d'emploi
- Participer à la préservation de l'environnement

A ce titre, après délibération en 2012, la CCMM a régulièrement fait l'acquisition de terrains, en partenariat avec la SAFER, afin de voir aboutir le projet d'aménagement.

Dans le même temps, des solutions de relogement ou déplacement des familles de gens du voyage sédentarisées sur le site du Rondeau, sont recherchées, en collaboration avec l'association Amitiés Tsiganes.

Le projet d'aménagement et la démarche, validés en conseil communautaire en 2012, ont donné lieu à différentes demandes de subvention.

Afin de se conformer aux règles des différents financeurs dont le Conseil Régional pour l'Union Européenne, le bureau communautaire est invité à autoriser le président à solliciter toute subvention et notamment le FEADER, et à signer tout document s'y rapportant, dont le plan de financement prévisionnel ainsi que l'engagement de la CCMM à prendre sur fonds propres la différence induite par l'octroi d'une subvention inférieure au montant mentionné dans le plan de financement.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** la sollicitation de toute subvention de nature à co-financer le projet d'aménagement du site du Rondeau, y compris au titre du FEADER,

- **autorise** le président à signer tout document à cet effet, dont le plan de financement prévisionnel,

- **s'engage** à prendre en charge sur les fonds propres de la CCMM l'éventuelle différence entre le montant de la subvention notifié et le montant sollicité.

DÉLIBÉRATION N° 2017_148

Rapporteur :
Hervé TILLARD - 1er vice-président

Objet :
Acceptation d'indemnité de sinistre

Indemnisation sinistre : Bris de glace véhicule DY-599-KS – Budget Transport

L'assureur SMACL indemnise la CCMM à hauteur de 3 137,04 €.

Il est proposé d'accepter l'indemnisation et d'autoriser le président à encaisser le chèque établi par l'assureur en conséquence.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **accepte** l'indemnisation du sinistre bris de glace sur le budget Transport par SMACL à hauteur de
3 137,04 €.

- **autorise** le président à procéder à l'encaissement du chèque établi par l'assureur en conséquence,
d'un montant de 3 137,04 €.

Délibérations

N°	Domaine	Objet
2017_ 139	Politique de la ville, habitat, logement	Plateforme de rénovation énergétique
2017_ 140	Commande publique	Convention pour la télérelève d'un compteur de vente d'eau
2017_ 141	Eau - assainissement	Facture d'eau - dégrèvement
2017_ 142	Domaine et patrimoine	Centre d'activités Ariane – avenant à bail commercial
2017_ 143	Domaine et patrimoine	Bâtiment artisanal – bail commercial
2017_ 144	Domaine et patrimoine	Bâtiment artisanal – bail commercial
2017_ 145	Commande publique	Maintenance et vérification des bâtiments communautaires – lancement d'une consultation
2017_ 146	Urbanisme	Convention d'occupation de parcelles sur Brabois Forestière
2017_ 147	Finances	Projet d'aménagement du site du Rondeau – demande de subvention FEADER
2017_ 148	Finances	Acceptation d'indemnité de sinistre

La secrétaire,

Florence MAILFERT



Le 1^{er} vice-président,

Hervé TILLARD

Signatures

Stéphane BOEGLIN	Excusé	Filipe PINHO	Procuration à Hervé TILLARD
Jean-Marie BUTIN		Patrick POTTS	
Jean-Luc FONTAINE		Pascal SCHNEIDER	Excusé
Dominique GOEPFER		Marie-Laure SIEGEL	
Marie-Louise KADOK	Excusée	Etienne THIL	Excusé
Daniel LAGRANGE		Hervé TILLARD	
Jean LOPES		Thierry WEYER	
Florence MAILFERT			

